



60^e session du Conseil des droits de l'homme

Points 2 & 10 de l'ordre du jour

Dialogue interactif renforcé sur la situation des droits de l'homme en République démocratique du Congo

Genève, 9 septembre 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse est profondément alarmée par la situation en RDC. Les hostilités entre l'AFC/M23, soutenu par le Rwanda, les forces armées congolaises, les Wazalendo et d'autres groupes armés, tels que l'ADF et les FDLR, causent des graves violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Nous condamnons ces violations et les attaques contre les civils, notamment dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri.

Nous appelons toutes les parties au conflit à respecter strictement le droit international humanitaire et les droits de l'homme, ainsi que le cessez-le-feu signé à Doha.

Nous restons particulièrement préoccupés par l'ampleur alarmante des violences sexuelles et basées sur le genre liées aux conflits, notamment utilisées stratégiquement pour répandre la terreur et déplacer les communautés. Nous condamnons fermement l'utilisation de ces violences.

Nous sommes aussi préoccupés par la répression visant les défenseurs des droits de l'homme, les bâtisseurs de paix et les journalistes. Leur protection et leur droit à la liberté d'expression doivent être garantis.

Nous saluons la signature de l'accord de paix entre la RDC et le Rwanda ainsi que de la déclaration de principes entre la RDC et l'AFC/M23. Nous appelons à la mise en œuvre rapide des accords. La Suisse se tient à disposition pour accompagner les parties dans ces processus.

Monsieur le Haut-Commissaire, Mesdames et Messieurs les intervenants,

Quelles approches proposez-vous pour que le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, ainsi que la redevabilité soient respectés et mieux intégrés dans les processus de paix en cours ?

Je vous remercie.